

Bulletin d'histoire politique

La réécriture de l'histoire nationale : un débat qui se poursuit...

Yannick Proulx



Volume 14, numéro 2, hiver 2006

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1054442ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1054442ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Bulletin d'histoire politique
Lux Éditeur

ISSN

1201-0421 (imprimé)
1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Proulx, Y. (2006). La réécriture de l'histoire nationale : un débat qui se poursuit.... *Bulletin d'histoire politique*, 14(2), 165–176.
<https://doi.org/10.7202/1054442ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2006

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

La réécriture de l'histoire nationale : un débat qui se poursuit. . .

YANNICK PROULX
Candidat à la maîtrise en histoire
Université du Québec à Montréal

En 1999, l'historien-sociologue Gérard Bouchard écrivait un essai historiographique, *La Nation québécoise au futur et au passé*, qui s'inscrivait dans le débat sur l'identité québécoise déclenché au lendemain du référendum de 1995. Dans cette brochure, Bouchard propose rien de moins qu'une réécriture de l'histoire du Québec en tenant compte de la pluralité des identités composant la société québécoise et rejetant les aspects trop ethniques de la mémoire canadienne-française. Cette position a provoqué une onde de choc dans les milieux intellectuels et de nombreuses réactions, notamment dans les pages du quotidien *Le Devoir*. Notre tâche dans cet article consistera d'abord à exposer la position de Gérard Bouchard et à rendre compte des débats qui ont eu lieu dans *Le Devoir* entre Gérard Bouchard et deux intellectuels, Serge Cantin et Jacques Beauchemin.

LA NATION QUÉBÉCOISE AU FUTUR ET AU PASSÉ

UN QUÉBEC EN TRANSITION

Après un demi-siècle de Révolution tranquille, le Québec est toujours en période de transition, dit Bouchard dans son introduction. La vieille identité canadienne-française a perdu progressivement son caractère ethnique, notamment l'appartenance à la religion catholique et l'exclusivité des origines françaises. La nation est passée de canadienne-française à québécoise et sa culture s'est métissée. De statut de minoritaires, les Canadiens français sont passés à un statut de majoritaires. La nation est devenue à la fois politique et culturelle. Mais selon Bouchard, cette conception a perdu du terrain ces

dernières années. On assiste à la réapparition d'anciennes conceptions telle cette vieille identité canadienne-française. La réalité identitaire québécoise est complexe et relève de modèles divergents et contradictoires. Gérard Bouchard se demande comment persister dans le modèle de la nation culturelle et politique si on la préfère aux thèses plurinationales et pluriethniques. Comment la reformuler et la relancer ? Et si on la rejette, quelles sont et que valent les propositions de rechange ?

Bouchard veut trouver un compromis, une troisième voie, pour adapter l'idée nationale à la diversité ethnique et culturelle. Il tient compte du désir des immigrants de conserver leur identité culturelle. Bouchard, fidèle au courant moderniste (ou révisionniste), normalise le parcours québécois en le comparant à d'autres sociétés occidentales. Pour ces États, le Québec compris, et dont le pouvoir politique est grugé par la mondialisation, il s'agit, selon Bouchard, « de reconstruire des appartenances, des cohésions symboliques, des solidarités collectives à distance de l'ethnicité, au-delà des particularismes jadis érigés en normes, et parfois en universaux »¹. Bouchard souhaite aussi que ces sociétés repensent l'avenir de l'identité et de la culture nationales, ce qui oblige une reconstruction de la mémoire collective et des mythes fondateurs. Il veut une révision des assises culturelles de la communauté politique.

QUELLE NATION ?

Gérard Bouchard débute son argumentation en définissant les concepts de nation civique et de nation ethnique. Ainsi, la nation ethnique est celle où la citoyenneté se confond avec l'ethnicité qui se caractérise par certains particularismes (origine, langue, religion, coutumes) acquis à la naissance. Bouchard déplore l'homogénéité de la nation ethnique et le risque de pratiques discriminatoires. Il y voit également une triple ambiguïté : 1) les rapports entre ethnicité et identité ne sont pas clairs ; 2) il n'y a pas de définition précise de l'ethnicité qui fasse ressortir sa spécificité par rapport à la culture globale ; 3) l'anathème de l'ethnicité menace d'emporter toute la culture lorsque celle-ci affiche des visées nationales.

La nation civique est celle où les sphères publique et privée sont séparées, la citoyenneté relevant de la sphère publique et l'ethnicité de la sphère privée. Bouchard y voit également des inconvénients : la nation civique relève de l'utopie et propose une vision réductrice de la société, trop centrée sur la rationalité du droit et les privilèges de l'individu. L'auteur propose d'y incorporer les référents culturels qui fondent l'identité, l'appartenance et la solidarité afin que la nation « puisse reposer sur des croyances, des idéaux,

des représentations partagées, des points de rencontre symboliques, dont certains lui appartiennent en propre (ex : la mémoire collective) »². Bouchard souligne les mêmes désavantages pour le concept de nation territoriale. Par ailleurs, il admet que les nations modernes sont engagées dans une difficile transition entre le vieux paradigme de l'homogénéité qu'il associe à l'assimilation forcée, à la discrimination et l'exclusion, et le paradigme de la différence et de la diversité marqué par le respect des particularismes culturels et l'universalité des droits civiques. Ce grand bouleversement commande tous les autres, dont la redéfinition du cadre symbolique de la nation, la reconstruction de la mémoire et la recherche de nouveaux fondements de la cohésion collective. C'est la reconstruction de la mémoire, notamment, qui attisera la colère de plusieurs intellectuels québécois. Pour illustrer ses propos, Bouchard utilise la méthode comparative. Il fait ressortir des similitudes entre le Québec et d'autres sociétés occidentales (les collectivités neuves). Il conclut cette partie en disant qu'il revient à chaque collectivité « d'inventer sa propre configuration, sa propre équation culturelle ou nationale, en tenant compte de son histoire, de sa composition ethnique et de sa situation géopolitique »³.

Dans son chapitre sur la thèse des nations ethniques au Québec, Gérard Bouchard s'attaque au retour d'une pensée ethnique qu'il dénonce dans son introduction. L'une de ses « victimes » est le sociologue Fernand Dumont. Il est, selon Bouchard, celui qui a formulé la thèse avec le plus d'insistance. Toujours selon l'interprétation de Bouchard, Dumont aurait reproché au modèle de la nation québécoise de déporter et de diluer le sens profond de la nation qui doit être une entité culturelle et une référence partagée. Dumont distinguait la langue française comme véhicule utilitaire de communication et la langue française comme expression et substance de la culture canadienne-française. Le sociologue se demandait comment caractériser la collectivité francophone dans une nation québécoise territoriale. Pour Bouchard, Dumont voyait le Québec comme une collection de nations et de sous-nations établies à l'échelle canadienne (ex : les Anglo-Québécois) et comme un modèle qui aliène l'identité et la référence canadiennes-françaises. Bouchard fait trois reproches à l'ouvrage de Dumont, *Genèse de la société québécoise* : 1) il traite de nation et non de la société ; 2) il reconstitue le destin des Canadiens français et non des Québécois ; 3) il s'inscrit dans le paradigme de la survivance.

Cette thèse de la nation ethnique appelle, selon Bouchard, à cinq clarifications :

1. La nation serait structurée fondamentalement sur des bases ethniques, une conception qui va à contre-courant de l'évolution internationale en cours

et celle de la société québécoise amorcée il y a quelques décennies. Cette proposition confirme les préjugés et stéréotypes entendus à propos du nationalisme québécois (repli sur soi, ethnicisme, refus de la différence). On dénote ici les sentiments de culpabilité ressentis par Bouchard envers la mémoire canadienne-française ;

2. Sur le plan de la démographie, la réalité interethnique confère un avantage numérique aux Canadiens français, ce qui peut susciter de vives réactions chez les autres nations (ou communautés culturelles) ;

3. Quel sort est réservé aux vieilles communautés culturelles telles les Juifs, les Chinois, les Italiens, les Grecs, etc. ? Bouchard pose ici la question de l'intégration : à quelle majorité s'intègrent-ils ? À la canadienne-anglaise ou à la canadienne-française, et si c'est cette dernière, comment devient-on Canadien français ? Bouchard suppose qu'une intégration linguistique ne leur rendrait pas accessible la nation canadienne-française et les confinerait à une marginalité, ce qui les obligerait à renoncer à leur culture d'origine ;

4. Pour les Canadiens français, la thèse plurinationale invite au repli et aux réflexes de la survivance. Dans ce contexte, comment édifier une identité sur ces bases et comment construire une mémoire qui ne soit pas vidée de sens ? De plus, ce repli enferme le projet souverainiste dans une logique purement ethnique ;

5. Bouchard évoque des conséquences politiques, culturelles, institutionnelles et autres qui découleraient de la position plurinationale : besoin de restructurer les institutions parlementaires et l'administration publique sur la base de la répartition des nations et indique qu'il ne serait pas sage d'emprunter cette voie dans le contexte actuel, d'autant plus qu'elle ouvrirait la porte à des revendications telles le bilinguisme ou trilinguisme officiel.

On voit donc, à travers ces clarifications, que Bouchard ne préconise aucune des deux avenues. Nous verrons dans la partie suivante quel compromis il propose entre les deux thèses.

LE MODÈLE DE BOUCHARD : UNE NATION QUÉBÉCOISE COMME FRANCOPHONIE NORD-AMÉRICAINNE

Dans ce chapitre, Bouchard prend position pour le modèle de la nation québécoise puisqu'il ouvre les perspectives les plus intéressantes et les plus cohérentes et résout le plus de difficultés. Bouchard définit ce modèle selon quatre éléments essentiels : 1) il affirme la possibilité d'une nation culturelle se superposant à la nation civique ; 2) il concilie trois exigences : respect de la diversité, maintien d'une cohésion collective, lutte contre la discrimination ; 3) il préconise une configuration originale s'inspirant des modèles classiques

ou idéaux progressistes tout en représentant la situation et les aspirations du Québec d'aujourd'hui ; 4) il suggère un élargissement de la nation, un « nous » collectif propre à l'ensemble de la francophonie québécoise et qui se veut une nation culturelle. La langue française, qu'elle soit langue maternelle, seconde ou tierce, circonscrit ce modèle à titre de dénominateur commun. Bouchard dévoile à la page 63 une statistique plutôt étonnante : son modèle inclut 94 % des Québécois et 25 % des Amérindiens, comme si autant de Québécois avaient une maîtrise acceptable du français, ce qui est peu réaliste. La connaissance de quelques mots ne confère pas le terme de « langue d'usage ».

Le modèle proposé par Bouchard touche tous les citoyens sauf ceux qui veulent s'exclure volontairement et ce modèle se superpose à la nation civique. Le quotient d'ethnicité s'en trouve réduit à la langue. La nation québécoise dans une francophonie nord-américaine se trouve donc soustraite de tout procès d'intolérance et de xénophobie et est susceptible d'intégrer les dits « enfants de la loi 101 ».

L'HISTOIRE NATIONALE SELON GÉRARD BOUCHARD

À partir de son nouveau modèle de nation, Gérard Bouchard propose maintenant de réécrire l'histoire du Québec mais il définit d'abord l'histoire nationale. En premier lieu, il caractérise la mémoire collective « comme étant le résultat général très diversifié et la plupart du temps un peu incohérent de diverses démarches de construction du passé. Elle peut être le fait de procédés très informels et relativement spontanés, de ce que Maurice Halbwachs appelait les cadres sociaux de la mémoire. À l'opposé, elle peut aussi résulter d'entreprises formelles, minutieusement programmées, appuyées sur des méthodologies raffinées »⁴. Dans le premier cas, on pense aux mémoires individuelles et familiales et dans le deuxième, aux démarches plus articulées et plus réglementées comme les reconstitutions télévisuelles, la muséologie ou la science historique. L'histoire nationale est un domaine de la science historique et sa première caractéristique est la référence à l'identité. L'histoire nationale institue un « nous » qu'elle raconte et à qui elle s'adresse et un « autre » qui n'intervient jamais comme sujet. Gérard Bouchard règle rapidement le dilemme de l'identité canadienne ou de l'identité québécoise puisqu'il choisit de traiter l'histoire du « nous » québécois au sens large plutôt que l'histoire du « nous » canadien.

Pour Gérard Bouchard, la mémoire construite par l'histoire nationale doit recouvrir toutes les composantes de la société et toutes les mémoires singulières. L'histoire nationale prend également un caractère officiel lorsqu'elle est prise en charge par l'État mais la science historique doit alors être

plus vigilante. Elle doit éviter toute exclusion et tout ethnocentrisme dans le traitement qu'elle fait du passé. Elle doit proposer des valeurs, des interprétations qui tiennent compte de la liberté de pensée en tenant compte de la diversité idéologique et culturelle de la population. Bouchard pose une question intéressante : la prise en compte de la diversité implique-t-elle le renoncement à une mémoire intégrée au profit d'une mémoire multiple et éclatée ou une mémoire des mémoires ?

Gérard Bouchard identifie cinq problèmes ou questions reliés à cette histoire nationale pour laquelle il plaide : 1) la pertinence de l'histoire nationale en cette ère de mondialisation ; 2) la légitimité de l'histoire nationale comme territoire de la science historique ; 3) la localisation du « nous » évoqué précédemment ; 4) la règle de méthode : Bouchard prétend que l'histoire moderne du Québec commence avec la naissance de sa représentation après la Seconde Guerre mondiale ; 5) l'objectivité (ex : histoire au service de l'État) qui s'appuie sur des procédés d'objectivation. L'histoire doit être critique. La représentation de la nation est en révision partout dans le monde, sinon en reconstruction, et délaisse l'homogénéité au profit de la diversité. En conséquence, l'histoire doit être réinventée pour laisser toute la place à la diversité. Au Québec, prétend-t-il, il reste plusieurs pas à franchir, dont le processus d'objectivation. Parmi ces procédés d'objectivation, on retrouve l'histoire comparée, qui fait ressortir ce qu'il y a d'universel dans les apparentes spécificités du passé national, ce qui s'inscrit dans le processus de normalisation propre au courant révisionniste. La comparaison, dit Bouchard, permet non seulement de se distancer de l'objet d'étude mais aussi de déceler les faux particularismes et d'identifier les véritables spécificités.

POURQUOI RÉÉCRIRE L'HISTOIRE NATIONALE ?

Ce sont les nombreux constats de carence de la mémoire collective qui ont conduit au débat sur les contenus de l'histoire nationale. Bouchard rétorque que cette carence est un faux-semblant puisque selon lui, la science historique n'a jamais été aussi florissante en recherches, publications, crédits, ressources humaines et les reconstitutions historiques de tous genres ont envahi l'espace public et les médias. Bouchard parle même d'un fourmillement mémoriel sans précédent... sauf à l'école. L'explication est simple : la mémoire s'est rapprochée des masses en pénétrant la culture populaire et les classes moyennes. Y a-t-il eu déclin de LA mémoire ou le déclin d'UNE mémoire ? En suivant le discours de Bouchard, on peut comprendre qu'il s'agit de la deuxième hypothèse car c'est la mémoire canadienne-française qui en a pris un coup. Les héros d'autrefois ont été relégués aux oubliettes pour faire

place à la diversité, à l'américanité, à une culture plus large. Le régime de la Nouvelle-France a été pris à partie et soumis à une critique virulente, les uns critiquant la corruption, d'autres l'administration de la colonie par la France. Bouchard prétend au contraire que ce regard critique a été porté sur le régime britannique.

Bouchard plaide pour une histoire qui tienne compte non seulement des Canadiens-français mais de tous les membres de la société québécoise, c'est-à-dire tous les habitants de son territoire. L'évolution de la pratique historique au Québec devrait, selon Bouchard, poursuivre son entreprise critique, ce qui devrait commander d'importants réaménagements dans le récit du passé national, surtout en regard des mythes fondateurs. Il donne l'exemple des Amérindiens que l'on devrait désigner comme premiers Québécois. Bouchard nuance notre rapport avec la France : au lieu de culture française, on devrait parler plutôt de culture francophone en Amérique du Nord. Il est impératif de construire l'histoire nationale selon l'acceptation la plus extensive et la plus inclusive de la nation québécoise. Le vieil archétype de la nation canadienne-française a donc décliné et un débat s'est déclenché sur la formule de remplacement, ce qui fait dire à Bouchard que les Québécois partagent le sentiment que la nation est à refaire, qu'elle est une construction temporaire, jamais définitive. La nouvelle histoire nationale doit s'adresser à toutes les composantes de la société ; projeter dans une nouvelle perspective la vieille filiation française et fournir les conditions d'un nouveau récit des origines ; traduire les luttes pour la survivance dans des termes propres aux sciences sociales et non à l'action militante ; inscrire l'histoire du Québec dans la perspective générale des collectivités neuves ; l'asortir des trois procédés d'objectivation (histoire sociale, mise en œuvre du rapport singulier/universel et exercice comparatif).

La proposition de formule de remplacement de Gérard Bouchard est donc de définir la nation québécoise dans sa dimension culturelle, dans une perspective de francophonie nord-américaine faite de diverses composantes qui ont comme dénominateur commun de communiquer en français et qui font la promotion d'idéaux, de valeurs de civilisation et de choix de société. L'histoire nationale ne doit pas chercher à abolir les diverses appartenances qui composent la nouvelle nation québécoise mais à les intégrer dans un cadre plus large que la communauté politique.

Dans sa conclusion, Bouchard écrit que cette proposition ne récuse pas la mémoire du drame canadien-français mais que l'histoire qu'il préconise doit être conçue et exprimée dans un langage qui convient à la science historique lorsqu'elle veut remplir une fonction civique et s'adresser à l'ensemble d'une société pluraliste.

LES DÉBATS SOULEVÉS PAR LES THÈSES DE GÉRARD BOUCHARD

Il va sans dire que l'ouvrage et surtout les thèses de Gérard Bouchard ont soulevé les passions de nombreux intellectuels, et le journal *Le Devoir* a été la scène d'échanges entre eux et l'historien-sociologue. Ce sont quelques-uns de ces débats qui sont rapportés dans les pages qui suivent.

SERGE CANTIN CONTRE GÉRARD BOUCHARD

Le 20 janvier 2001, le philosophe Serge Cantin publie un article intitulé *Cinq ans de bouchardisme*. Il dénonce l'insistance de Bouchard sur l'ouverture culturelle dont doivent faire preuve les Québécois francophones pour soustraire la nation québécoise aux procès de xénophobie qui lui sont intentés. Surtout, Cantin déplore que Bouchard s'en prenne à Fernand Dumont. Il en fait sa cible de choix dans ses accusations concernant l'ethnisme qui relèvent, selon Cantin, de la mystification intellectuelle. Cantin se porte à la défense d'un Dumont qui s'est pourtant prononcé formellement contre toute conception ethnique de la nation. Il cite en exemple des extraits d'entrevues de Dumont et égratigne au passage l'ex-premier ministre Lucien Bouchard qui venait alors de démissionner suite à l'affaire Michaud. Cantin s'indigne que le leader souverainiste, guidé par son frère aîné, ait condamné Yves Michaud. Cantin décrit la précipitation de Lucien Bouchard comme étant un acte manqué trahissant ce que Jacques Beauchemin appelle un désir de souveraineté fondé sur la définition d'une identité qui ne se reconnaît plus comme culture. Cantin accuse les deux Bouchard de s'engager dans une fuite en avant afin d'échapper à un passé nationaliste honteux et ethnique que les adversaires de la souveraineté ne manquent jamais de traîner dans la boue. Cantin associe cette attitude à des réflexes de colonisés, à une idéologie néolibérale qui pave le chemin aux intérêts des grandes nations et de leurs multinationales. Le souverainisme sans nationalisme, souligne-t-il, est un projet sans mémoire⁵. Cantin se demande comment il est possible de parler de souveraineté sans faire référence au « nous » Québécois francophone ou canadien-français, les premiers concernés par le projet de souveraineté politique.

Serge Cantin retient des cinq années de « bouchardisme » qu'il est « impossible de raviver la flamme souverainiste à moins de ranimer la conscience historique des Québécois francophones, à moins de ranimer, par la parole et l'action, les raisons profondes, historiques et collectives, ces raisons de solidarité qui, par-delà chacune de nos petites existences individuelles, rendent la souveraineté du Québec non seulement possible et souhaitable mais plus

nécessaire que jamais »⁶. Pour Serge Cantin, nous n'avons pas répondu aux questions fondamentales posées par Fernand Dumont il y a trente ans, à savoir : la minorité que constitue le Québec francophone a-t-elle oublié ses raisons d'exister ? S'est-elle donnée une société avant d'entrer dans une agonie plus silencieuse ? A-t-elle effectué une prise de parole qui serait le suprême alibi d'une impossible charge de notre destin ? Serge Cantin ne veut pas que d'autres répondent à notre place.

Le 29 janvier 2001, Gérard Bouchard réplique à Serge Cantin dans son article *Un « bouchardisme » qui tient de la fabulation*. Bouchard accuse Cantin de déformer ses idées ou de lui faire dire des opinions pourtant jamais exprimées. Sur le concept de l'ethnicité, Bouchard rétorque que la nation n'est ni possible, ni souhaitable sans ethnicité et que Cantin en fait selon lui un partisan de l'ethnicité zéro. Quand on lit *La Nation québécoise au futur et au passé*, on constate que Bouchard est moins nuancé car il afflige l'histoire basée sur l'ethnicité des pires maux.

Bouchard prétend faire une distinction entre ethnicité et ethnicisme, ce dernier étant l'élément condamnable. Dans l'ouvrage de Bouchard, l'ethnicité n'est pourtant pas épargnée par l'historien-sociologue. Bouchard se défend d'avoir accusé Dumont d'ethnicisme mais admet avoir voulu démontrer que Dumont avait une conception essentiellement ethnique de la nation.

Bouchard réfute l'argument de Cantin selon lequel il propose de sacrifier la mémoire canadienne-française et qu'il la juge trop honteuse. Il répète qu'il a plutôt voulu faire une histoire plus universelle et plus accessible aux non-Canadiens français. Il se réfère à *La Nation québécoise au futur et au passé*. Il veut ériger, à partir de la mémoire canadienne-française, une mémoire qui soit à portée de tous. S'il a utilisé le terme « mémoire honteuse », c'est pour combattre la réticence de nombreux Québécois francophones à se rappeler certaines périodes de l'histoire, et il donne pour exemple la Deuxième Guerre mondiale. Si la participation volontaire de milliers de Québécois à la guerre passe plutôt inaperçue dans nos récits historiques, c'est peut-être parce que peu d'historiens s'y sont intéressés.

Bouchard refuse également d'être présenté comme un chantre de la nation civique. Il est vrai qu'il la rejette dans son ouvrage. Il veut au contraire trouver un compromis entre la nation civique et la nation ethnique. Sauf que son modèle de nation francophone en terre d'Amérique et ouverte à tous les citoyens s'apparente beaucoup à un modèle de nation civique où tous les citoyens sont considérés comme Québécois. Ne dit-il pas que son modèle se superpose à celui de la nation civique ?

Dans son article, Bouchard refuse de porter le chapeau de celui qui s'acharne sur Fernand Dumont. Il réclame simplement le droit de le critiquer et de le remettre en question. Aussi, il reproche à Cantin sa vision

à courte vue lorsqu'il associe « les démarches d'ouverture aux autres et une forme d'aliénation, la critique de l'ancien nationalisme canadien-français et les attaques du B'nai Brith, le néonationalisme et la pensée postnationale, l'intégration à la nation québécoise et l'adhésion au souverainisme, la résistance au racisme et les réflexes de colonisés »⁷. Bouchard souligne aussi que le projet souverainiste de Cantin se rapporte au « Nous » canadien-français, ce qui ne signifie pas pour autant que le projet de société d'un Québec souverain fasse de la place à tous les citoyens. Il se désole que Cantin maltraite tous les efforts déployés depuis 50 ans au Québec pour faire de cette société une société ouverte et diversifiée pendant qu'il fait la promotion de la souveraineté. Son argument est faible puisque l'objectif de Serge Cantin n'est pas de décourager ces efforts mais de démontrer la nécessité d'une mémoire canadienne-française vivante. Dans sa conclusion, Bouchard y va de surprenantes attaques personnelles. Il accuse son interlocuteur de naviguer entre l'ignorance, la caricature et la confusion.

JACQUES BEAUCHEMIN CONTRE GÉRARD BOUCHARD

Le 11 janvier 2003 dans les pages du *Devoir*, Gérard Bouchard s'attaque cette fois au sociologue Jacques Beauchemin et à son livre *L'histoire en trop* dans lequel il critique notamment la thèse qu'il soutient dans *La Nation québécoise au futur et au passé*. Encore ici, Bouchard accuse Beauchemin de lui prêter de fausses idées telles l'ethnicité zéro et la nation civique. Il dit reconnaître la légitimité de la culture, de l'identité et de la mémoire. Quant à la place de la mémoire, Bouchard répète qu'il ne souhaite pas effacer le passé canadien-français mais le rendre plus significatif et accessible aux autres Québécois. Bouchard refuse de croire que sa conception de la nation sape les fondements du projet souverainiste. D'ailleurs, il dissocie la dynamique interculturelle et la sphère politique. Dans la conclusion de son texte, Bouchard critique la formule de Beauchemin qui affirme que « la solution résiderait dans la recherche d'un compromis raisonnable, négocié, respectueux, forgé dans le dialogue, la conversation collective, la reconnaissance réciproque entre groupes ethniques »⁸. Bouchard se demande en quoi ces énoncés vertueux nous avancent. . . Il semble que ces énoncés vertueux ressemblent de près au modèle proposé par Bouchard. . .

Le 18 janvier 2003, suite de l'échange. Jacques Beauchemin réplique dans un article *Quelle mémoire pour le Québec?* Les travaux de Bouchard tendent à normaliser le parcours historique québécois. En effet, la démarche comparative de Bouchard relève les similarités entre le Québec et les collectivités neuves. Beauchemin insiste sur le fait que la diversité identitaire mine la légitimité des revendications nationalistes. Les tentatives de refondation de la

mémoire édulcorent cette mémoire et banalisent la spécificité de l'histoire du Québec. Le projet de Bouchard exige trop de compromis à l'identité francophone. Beauchemin se défend d'accuser Bouchard de trahison. La singularité culturelle francophone trouve trop de peu de place dans son modèle.

Beauchemin se demande si l'universalité réclamée par Bouchard n'aura pas raison d'une mémoire qui ferait silence sur ses épreuves et ses traumatismes. Bref, le projet de Bouchard ne sait trop quoi faire de la mémoire franco-québécoise.

Bouchard réplique à nouveau à Beauchemin le 30 janvier 2003. Il n'accepte pas que l'ouverture manifestée dans sa thèse mène à l'éradication de la mémoire canadienne-française. Il récuse également l'argument selon lequel l'universel est une négation du singulier. Bouchard dit plutôt : universel pour amplification et approfondissement du singulier. Il donne l'exemple de quatre périodes de l'histoire du Québec. La première, les Rébellions de 1837-1838, est universelle car elle s'inscrit dans un mouvement des impérialismes et mouvements de décolonisations des derniers siècles. Cependant, en quoi cette normalisation fait de ces événements une particularité? La deuxième, la Grande Noirceur, démontre les divisions à propos de la signification de cette période : société dressée contre l'évolution occidentale ou nation qui a su suivre le rythme en inventant ses propres chemins? Quant à la survivance, elle incite les petites populations au durcissement identitaire et risque d'inculquer la crainte de l'autre.

Dans cet article, Bouchard présente son modèle comme une plate-forme culturelle qui éduque et rapproche les citoyens. L'histoire qu'il propose présente une singularité accrue et vivante, riche et comprise. L'histoire en plus et non en trop, conclut-il en paraphrasant Beauchemin.

CONCLUSION

Nous avons vu dans cet article que l'essai historiographique de Gérard Bouchard, *La Nation québécoise au futur et au passé*, a été marquant à plus d'un égard. Il pose les jalons d'une histoire remodelée, reconstituée qui tient compte des identités et mémoires des non-francophones et qui se fonde dans une nation québécoise qui englobe tous les citoyens résidant sur le territoire. Écrit dans la foulée du débat identitaire déclenché à la suite du référendum de 1995, le livre de Bouchard a su imposer une thèse qui, à tort ou à raison, constitue la pensée dominante des dernières années au Québec. Heureusement, des intellectuels se sont levés pour critiquer la vision de Gérard Bouchard comme quoi le débat n'est pas stagnant et que notre modèle de nation évolue encore. La nation est une construction temporaire, jamais définitive. . .

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Bouchard, Gérard, *La Nation québécoise au futur et au passé*, Montréal, VLB, 1999, p. 17.
2. *Ibid.*, p. 23.
3. *Ibid.*, p. 42.
4. *Ibid.*, p. 85.
5. Cantin, Serge, « Cinq ans de bouchardisme », *Le Devoir*, samedi 20 janvier 2001, p. A13.
6. *Ibid.*
7. Bouchard, Gérard, « Un "bouchardisme" qui tient de la fabulation », *Le Devoir*, 29 janvier 2005, p. A7.
8. *Ibid.*